



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 01 JUILLET 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 03/07/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le premier du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI -
Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL -
Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL -
Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO -
Mme CHAUVIN - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI -
M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. MONDOLONI - M. OULIE à M. MERSALI - M. BOCCIA à M. ALLIOTTE -
Mme SAHUN à M. LICCIA - Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. SANCHEZ - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE PETITE ENFANCE POUR LA
GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) PLANETE BEBES**

N° Acte : 7.5

Délibération n°25-103

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 5 avril 2023 entre la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (Caf 13) et les communes de Vitrolles et de Berre l'Étang.

Vu la délibération 25-39 relative à l'attribution de subventions aux associations de la Solidarité - Ecologie - Bien-être animal - Prévention des Risques - Patriotiques pour l'année 2025.

Considérant que la commune souhaite favoriser, développer et promouvoir l'activité des associations communales ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que la commune octroie des subventions aux associations communales sur la base de projets dont l'objectif est la promotion du « vivre ensemble » ;

Considérant le Comité de Pilotage RPE du 30 avril 2025, durant lequel les partenaires ont acté une nouvelle clé de répartition des contributions financières annuelles des communes de Vitrolles, des Pennes Mirabeau, de Septèmes les Vallons et de Berre l'Etang ;

Considérant que le montant pour la commune de Vitrolles est désormais de 12 313,70 € pour l'année 2025 ;

Considérant que le Relais Petite Enfance (RPE) Planète Bébé a déjà bénéficié d'une subvention communale de 1100€ (Délibération 25-39). Celle-ci venant en déduction du montant global pour l'année 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 11 213,70€ à l'association « Léo Lagrange Petite Enfance » pour le Relais Petite Enfance (RPE),

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants afférents,

IMPUTE ce montant au budget de fonctionnement 2025 de la commune.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 02/07/2025

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

E. PASQUETTI

